



No 3264

Règlement aux fins de fermer une partie de la rue Victoria, située au sud-est de l'avenue du Président-Kennedy.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal tenue le 31 janvier 1966, et à la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 1er février 1966,

Il est décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1. — Est à l'avenir fermée et discontinuee comme voie publique, une partie de la rue Victoria située au sud-est de l'avenue du Président-Kennedy, telle qu'elle est indiquée par les lettres A B C A sur le plan V-53 Saint-Antoine préparé à cette fin par M. Jacques Dubois, arpenteur-géomètre, à la division technique du service des travaux publics, le 9 décembre 1965 et dont la description suit :

Une partie de la rue Victoria sans numéro cadastral, du cadastre du quartier Saint-Antoine, de figure triangulaire, bornée au nord-ouest par une autre partie de la rue Victoria sans numéro cadastral, au sud-est par un lot sans numéro cadastral (partie de la rue Victoria fermée) et au sud-ouest par

By-law to close a section of Victoria Street, located south-east of President-Kennedy Avenue.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on January 31, 1966, and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on February 1, 1966,

It was ordained and enacted as follows :

ARTICLE 1. — Shall in the future be closed and discontinued as a public thoroughfare, a section of Victoria Street located south-east of President-Kennedy Avenue, as shown by letters A B C A on Plan V-53 Saint-Antoine, prepared for such purpose by Mr. Jacques Dubois, land-surveyor, of the Engineering Division of the Public Works Department, dated December 9, 1965, the description of which follows :

A section of Victoria Street without cadastral number, of the cadastre of Saint-Antoine Ward, of triangular shape, bounded on the north-west by another section of Victoria Street without cadastral number, on the south-east by a lot without cadastral number (section of closed Victoria Street),

une partie du lot no 1309; mesurant quinze pieds et vingt-neuf centièmes de pied (15.29') dans ses lignes nord-ouest et sud-est et huit centièmes de pied (0.08') au sud-ouest, contenant en superficie six dixièmes de pied carré (0.6), mesures anglaises.

and on the south-west by part of lot No. 1309; measuring fifteen feet and twenty-nine hundredths of a foot (15.29') on its north-west and south-east lines, and eight hundredths of a foot (0.08') on the south-west, containing a superficial area of six tenths of a square foot (0.6), English measure.

LE MAIRE,

Jean Despres
LE GREFFIER DE LA VILLE,
Gabriel Monnier

POUR LA VILLE DE MONTREAL.

Montréal, le 3 février 1966.